

# Réussir son vide-maison en toute sérénité

---

## Démarches administratives obligatoires

- Déclarez votre vide-maison en mairie au moins 15 jours avant la date prévue via le formulaire Cerfa n° 13939\*01.
- Respectez la limite légale autorisée de deux ventes au déballage par année civile.
- Vendez exclusivement des objets personnels et usagés ; la vente d'objets neufs est strictement interdite.

## Organisation et mise en valeur

- Catégorisez vos articles par zones thématiques (cuisine, vêtements, jouets) pour faciliter la circulation des acheteurs.
- Étiquetez chaque objet avec un prix clair à l'aide d'autocollants repositionnables pour limiter les négociations.
- Rédigez un inventaire simple de vos objets coûteux ou rares pour garder une trace et faciliter la gestion des prix.

## Logistique et sécurité le jour J

- Prévoyez un fonds de caisse de 50 à 100 euros en monnaie et petites coupures pour rendre la monnaie facilement.
- Aménagez une zone de test électrique avec une rallonge pour permettre aux acheteurs de vérifier le bon fonctionnement des appareils.
- Vérifiez auprès de votre assurance habitation que votre responsabilité civile couvre les dommages pouvant survenir lors de l'accueil du public.

## Visibilité et signalétique

- Installez des panneaux indicateurs aux intersections clés du quartier 48 heures avant l'événement.
- Assurez-vous de respecter les règles locales d'affichage publicitaire lors de la pose de votre signalétique.